

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°1

Objet : **Modification du tableau des effectifs au 14 mars 2022**

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (3) :

Pascale GUITTET, Laurent LUCAUD, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les avis favorables du Comité technique en date du 28 septembre 2021 et du 30 novembre 2021,

Le Président rappelle qu'il appartient au Bureau syndical, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois permanents occupés ou vacants au 14 mars 2022 sont présentés dans le tableau figurant en annexe, par direction.

Le Président rappelle que le Bureau a autorisé, pour certains emplois ciblés, le recrutement d'agents contractuels en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires justifiant des diplômes et de l'expérience professionnelle explicités dans les offres d'emploi qui seront publiées :

Emplois ouverts aux contractuels sur le fondement de l'article 3-3 2°	Motifs
Analyste budgétaire et financier Chargé·e assurances et sinistres Chargé·e marchés publics Chargé·e de projets Chargé·e de projets informatiques Chargé·e d'études et de travaux Chef·e de projet SI décisionnel Coordinateur·trice applications métiers Coordinateur·trice télégestion Electromécanicien·ne Planificateur·rice Responsable service relève et facturation Responsable service clients et ressources internes Technicien·ne SIG et topographie Technicien·ne systèmes et réseaux Urbaniste SI	recrutements antérieurs de fonctionnaires infructueux
Contrôleur·euse de gestion Coordinateur·trice commande publique Postes de Direction : DGS, DRH, DAFIC, DP, DE, DIRE, DEEST Responsable management de la qualité et environnement Responsable Santé Sécurité au Travail Responsable du service ressources Responsable pôle achats et moyens généraux Chargé·e d'affaires maîtrise d'ouvrages	Fonctions spécialisées : Les domaines de compétences sont spécifiques et nécessitent une ou des qualifications particulières. Les domaines de compétences présents ici peuvent être qualifiés par une expertise forte et/ou stratégique pour l'organisation d'Eaux de Vienne Siveer.

Le Président propose l'ajout à cette liste de 2 nouveaux postes, nouvellement créés, celui de Responsable du service ressources et Responsable du pôle achats et moyens généraux, les domaines de compétences étant spécifiques et nécessitant des qualifications particulières.

Le contrat proposé sera de 3 ans maximum et renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Le recrutement d'agents contractuels ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19/12/19 et n°88-145 du 15/02/88, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. La rémunération sera alors calculée sur la base d'un indice majoré contenu dans l'espace délimité par le grades minimum et maximum de notre organigramme fonctionnel, et en prenant en compte la qualification détenue par l'agent retenu ainsi que son expérience professionnelle.

Il est rappelé que pour les autres emplois du tableau, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités et établissements peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés sont inscrits aux budgets primitifs de l'exercice 2022.

Vu les avis favorables du Comité technique en date du 28 septembre 2021 et du 30 novembre 2021,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver le tableau des effectifs d'Eaux de Vienne Siveer à compter du 14 mars 2022, tel qu'il figure en annexe;
- de pourvoir certains emplois listés plus haut, à défaut de fonctionnaires correspondant au profil recherché, par des agents contractuels sur la base de 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et comme exposé ci-dessus;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents en lien avec la mise en place et la gestion de ces contrats.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS

DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	Possibilité de pourvoir le poste par un contratuel sur le fondement de l'article 3-3 2°	Postes permanents pourvus au 01/03/2022	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 01/03/2022	Durée de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS
DAFIC	Administrative	Agent-e accueil et administration générale	AA	AAP1C	NON	1	1	1	TC	
		Analyste budgétaire et financier	R	A	OUI	1	1	1	TC	
		Assistant-e facturation	AA	AAP1C	NON	0	0	0	TC	gel du poste en attendant réorganisation suite départ en retraite
		Assistant-e grands comptes - Assistant-e de Direction	AA	R	NON	1	1	1	TC	
		Chargé-e assurances et sinistres	R	RP1C	OUI	1	1	1	TC	
		Chargé-e des marchés publics	R	RP1C	OUI	2	2	2	TC	
		Chargé-e juridique et des assemblées	R	RP1C	OUI	1	1	1	TC	
		Conseiller-ère clientèle	AA/TP1C	RP2C	NON	1	1	1	TC	
		Coordonnateur-ice de la commande publique	R	A	OUI	1	1	1	TC	
		Directeur-ice de l'Administration, des Finances et de la Clientèle	A	AHC	OUI	1	1	1	TC	
		Gestionnaire comptable	AA	AAP1C	NON	9	9	9	TC	
		Gestionnaire facturation	AA	R	NON	2	2	2	TC	
		Responsable des affaires juridiques et assemblées	A	AP	NON	1	1	1	TC	
Responsable des relèves de compteurs	R	RP2C	NON	1	1	1	TC			
Responsable facturation	R	RP1C	NON	1	1	1	TC			
Responsable grands comptes	R	AP	NON	1	1	1	TC			
Responsable service Achats / Marchés	A	AP	OUI	1	1	1	TC			
Responsable pôle achats et moyens généraux	A	AP	OUI	1	1	1	TC	A supprimer à compter du 1er avril 2022		
Responsable service clients et ressources internes - coordinateur-ice territorial de la rel	R	A	OUI	1	1	1	TC	Création à compter du 1er avril 2022 suite réorganisation		
Responsable service comptabilité	R	A	NON	1	1	1	TC			
Responsable service relève et facturation	R	A	NON	1	1	1	TC			
Coordonnateur-ice des approvisionnements	T	TP2C	NON	1	1	1	TC	Création		
Expert-e comptage et consommation	AT	AMP	NON	1	1	1	TC			
Magasinier-ère central(e)	AT	ATP1C	NON	2	2	2	TC	création au 1/1/2022		
Relèveur-euse de compteurs	AT	ATP1C	NON	8	8	8	TC			
Responsable approvisionnements	AM	TP2C	NON	1	1	1	TC			
				TOTAL	40	11	4			
DEEST	Technique	Agent-e de coordination garage	AA	AAP1C	NON	1	1	1	TC	
		Assistant-e de Direction	AA	R	NON	1	1	1	TC	
		Agent-e d'entretien siège	AT	ATP2C	NON	1	1	1	TNC	30/35ème
		Agent-e mécanicien	AT	ATP1C	NON	2	2	2	TC	
		Agent-e Patrimoine	AT	ATP2C	NON	2	2	2	TC	
		Agent-e SIG et topographie	AT	ATP1C	NON	2	2	2	TC	
		Chargé-e analyses laboratoire	AT	TP2C	NON	3	3	3	TC	
		Chargé-e surveillance qualité eau	AT	TP2C	NON	2	2	2	TC	
		Chargé-e surveillance qualité eau itinérant	AT	TP2C	NON	3	3	3	TC	
		Coordinateur-ice télégestion	T	TP2C	OUI	1	1	1	TC	création au 1/1/2022
		Dessinateur-ice SIG et topographie	AM	TP2C	NON	1	1	1	TC	
		Directeur-ice de l'expertise, de l'évaluation et des services techniques	I	IP	OUI	1	1	1	TC	Poste à supprimer au départ en retraite de l'agent
		Responsable Patrimoine	AM	AMP	NON	1	1	1	TC	
Responsable service bâtiment et parc véhicule	T	TP1C	NON	1	1	1	TC			
Responsable service surveillance qualité eau	T	TP1C	NON	1	1	1	TC	création au 1/1/2022		
Responsable SIG	T	I	NON	1	1	1	TC			
Technicien-ne SIG et topographie	AM	TP2C	OUI	2	1	1	TC			
				TOTAL	26	5	1			
DGS	Administrative	Assistant-e DGS / Elus	AA	RP2C	NON	2	2	2	TC	
		Attaché-e de communication	R	A	NON	1	1	1	TC	
		Chargé-e de communication	R	RP1C	NON	1	1	1	TC	
		Contrôleur-euse de gestion	A	AP	OUI	1	1	1	TC	
		Secrétaire administrative et communication	AA	AAP1C	NON	1	1	1	TC	
		DGEP 80 à 150 000 hab			OUI	1	1	1	TC	
		Administrateur-ice du développement des systèmes d'information	I	I	NON	1	1	1	TC	
		Agent-e gestion de la donnée SST	AT	ATP1C	NON	1	1	1	TC	
		Chargé-e de projets informatiques	T	TP1C	OUI	1	1	1	TC	
		Chef de projet décisionnel	T	I	OUI	1	1	1	TC	
		Conseiller-ère prévention	T	TP2C	NON	1	1	1	TC	
		Coordinateur-ice applications métiers @lilas	T	TP2C	OUI	1	1	1	TC	
		Développeur-euse	T	TP1C	NON	1	1	1	TC	
Directeur général des services	IC	ICHG	OUI	1	1	1	TC			
Responsable santé et sécurité au travail	I	I	OUI	1	1	1	TC			
Responsable systèmes et réseaux + RSSI	T	I	NON	1	1	1	TC			
Technicien-ne Systèmes et réseaux	AMP	TP2C	OUI	3	1	1	TC			
Urbaniste SI	T	I	OUI	1	1	1	TC			
				TOTAL	19	6	3			

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS

DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	Possibilité de pourvoir le poste par un contratuel sur le fondement de l'article 3-3 2°	Postes permanents pourvus au 01/03/2022	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 01/03/2022	Durée de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS		
DIRE	Administrative	Assistant.e pôle et ressource	AA	AAP1C	NON			1	TC			
		Assistant.e de Direction / Assistant.e pôle et ressource	AA	R	NON			1	TC			
	Technique	Chargé.e d'études et de travaux	ATP2C	TP1C	OUI	4	1		TC			
		Chargé.e maîtrise d'oeuvre	T	I	NON	2			TC			
		Chargé.e de projets	AT	TP2C	OUI	2	1		TC	1 en congé parental		
		Dessinateur.rice surveillant travaux	ATP1C	T	NON	5			TC			
		Directeur.rice de l'ingénierie et de la ressource en eau	I	IP	OUI	1			TC			
		Responsable pôle ingénierie	I	I	NON	1			TC			
		Responsable service ressources	I	I	OUI	1		1	TC	Création avec suppression du poste actuel de responsable		
		Hydrogéologue	TP2C	I	NON	1			TC			
		Responsable service ressource et hydrogéologie - Hydrogéologue	TP2C	I	NON	0		TC	Poste à supprimer après séparation des fonctions en 2 postes différents			
		TOTAL			16	2	4					
DP	Administrative	Assistant.e de Direction	AA	R	NON	1			TC			
		Chargé.e d'affaires maîtrise d'ouvrages	I	IP	OUI	1		1	TC	modification au 1/1/2022		
	Technique	Chargé.e schémas directeurs et gestion des systèmes	I	I	NON	1			TC			
		Directeur.rice de la prospective	I	IHC	OUI	1			TC			
		Technicienne schémas directeurs et gestion des systèmes	T	TP2C	NON	1		1	TC	création au 1/1/2022		
		Responsable management de la qualité et de l'environnement	I	I	OUI	1	1		TC			
		TOTAL				5	1	2				
		DRH	Administrative	Chargé.e emploi et formation	R	RP1C	NON			1	TC	création au 1/1/2022
				Directeur.rice des ressources humaines	A	AHC	OUI	1			TC	
				Gestionnaire de la formation et des oeuvres sociales	AA	AAP1C	NON	1			TC	
Gestionnaire de la paie et du personnel	AA			R	NON	1		2	TC			
Responsable administration du personnel	R			A	NON	1			TC			
Responsable recrutement et formation	R			A	NON	1			TC			
TOTAL						5	0	3				
DE	Administrative			Adjoint.e responsable secrétariat et clientèle	AA	R	NON	1			TC	
				Assistant.e de Direction	AA	R	NON	1			TC	
				Chargé.e administrative des services techniques	AA	AAP1C	NON	1			TNC	agent interco 15/35ème
		Chargé.e clientèle assainissement	AA	AAP1C	NON	1			TC			
		Chargé.e secrétariat et clientèle	AA	AAP1C	NON	14		1	TC			
		Chargé.e secrétariat et clientèle	AA	AAP1C	NON	4			TNC	24,5/35ème - 24/35ème - 17,5/35ème - agent interco 14/35ème		
		Chargé.e secrétariat, clientèle et comptabilité	AA	AAP1C	NON	3			TC			
		Chargé.e secrétariat, clientèle et urbanisme	AA	AAP1C	NON	1			TC			
		Poste pour agent en attente de réaffectation	AAP2C	AAP2C	NON	1			TC			
		Responsable secrétariat et clientèle	AAP1C	RP2C	NON	3	1		TC			
		Adjoint.e responsable agence - Responsable centre d'exploitation	T	IP	NON	2			TC			
		Adjoint.e responsable d'agence	T	I	NON	1			TC			
		Adjoint.e responsable centre d'exploitation	AM	AMP	NON	1		1	TC			
		Adjoint.e responsable hydrocuvrage - Agent.e hydrocuvreur	ATP2C	AMP	NON	2			TC			
		Adjoint.e responsable ouvrages	AM	AMP	NON	3	1		TC			
		Adjoint.e responsable ouvrages - Électromécanicien.ne ouvrages ASST	ATP2C	AMP	NON	1			TC			
		Adjoint.e responsable réseaux	AM	AMP	NON	7			TC			
		Agent.e de contrôle AC/ANC	AT	AM	NON	6			TC			
		Agent.e d'entretien	AT	ATP2C	NON	1			TNC	agent interco 18/35ème		
		Agent.e Exploitation Ouvrages	AT	AM	NON	5		1	TC			
Agent.e Exploitation Ouvrages - Agent.e contrôle qualité	AT	T	NON	1			TC					
Agent.e Exploitation Réseaux	AT	AMP	NON	64		10	TC					
Agent.e Exploitation Réseaux - Magasinier	AT	AM	NON	4		1	TC					
Agent.e Exploitation Réseaux (travaux)	AT	ATP1C	NON	5			TC					
Agent.e hydrocuvreur	AT	ATP1C	NON	9		1	TC					
Agent.e hydrocuvreur et de suivi du curage des lagunes	AM	AMP	NON	1			TC					
Agent.e référent caméra	AT	AM	NON	1		1	TC					
Agent.e référent caméra - Agent.e de contrôle AC/ANC	AT	AM	NON	1			TC					
Chargé.e d'études et du suivi des industriels en ASST et EP	ATP2C	TP2C	NON	2			TC					
Chargé.e d'études (assainissement)	AMP	TP2C	NON	2			TC					
Chargé.e développement territoire Montmorillon	T	I	NON	1		1	TC					
Chargé.e diagnostic réseaux AEP-Defense incendie	AT	AMP	NON	1			TC					
Chargé.e suivi exploitation réseaux ASST	AM	AMP	NON	1			TC					
Chargé.e travaux ouvrages agence	AM	AMP	NON	1			TC					
Chargé.e travaux réseaux	AM	AMP	NON	1		1	TC					
Chargé.e urbanisme et travaux assainissement	AM	AMP	NON	2			TC					
Chargé.e urbanisme, diagnostic AEP-ASS et police des réseaux	AM	AMP	NON	1			TC					
Chargé.e clientèle assainissement	AT	ATP1C	NON	1			TC	Une intégration directe dans le CE adjoints administratifs sera proposée				

TABLEAU DES POSTES PERMANENTS

DIRECTION	FILIERE	LIBELLE DE L'EMPLOI	GRADE MINIMUM *	GRADE MAXIMUM *	Possibilité de pourvoir le poste par un contratuel sur le fondement de l'article 3-3 2°	Postes permanents pourvus au 01/03/2022	DONT Postes occupés par un contractuel	Postes permanents vacants au 01/03/2022	Durée de travail	OBSERVATIONS - PRECISIONS
		Chargé-e devis et DICT	AT	ATP1C	NON	1			TC	
		Chargé-e devis et urbanisme	AM	AMP	NON	1			TC	
		Directeur-riche de l'exploitation	I	IP	OUI	1			TC	
		Électromécanicien-ne ouvrages	AT	AMP	OUI	47	1	7	TC	
		Électromécanicien-ne ouvrages - agent-e de contrôle qualité	AT	T	NON	1			TC	
		Magasinier-ère	AT	AM	NON	1			TC	
		Magasinier-ère - Chargé-e suivi exploitation réseaux ASST	AT	AMP	NON	1			TC	
		Magasinier-ère référent	AT	AMP	NON	3			TC	
		Mécanicien-ne - Soudeur-se agence	AT	ATP1C	NON	1			TC	
		Planificateur-riche	T	TP1C	OUI	1	1		TC	
		Responsable centre d'exploitation - Chargé-ne télégestion	T	TP1C	NON	1			TC	
		Responsable centre d'exploitation - Responsables ouvrages	T	TP1C	NON	1			TC	
		Responsable centre d'exploitation - Responsables réseaux	T	TP1C	NON	1			TC	
		Responsable centre d'exploitation	AM	TP1C	NON	5			TC	
		Responsable d'agence	I	IP	NON	2	1	1	TC	
		Responsable hydrocuvrage	AM	T	NON	2			TC	
		Responsable maintenance et travaux ouvrages	AM	TP2C	NON	1			TC	
		Responsable ouvrages	AM	TP2C	NON	6			TC	
		Responsable pôle assainissement	I	I	NON	1			TC	
		Responsable réseaux	AT	TP2C	NON	5		1	TC	
		Responsable secrétariat et clientèle	AM	AM	NON	1			TC	une intégration directe dans le CE adjoints administratifs sera proposée à l'agent.
		Responsable service Assainissement	T	I	NON	1			TC	
		Responsable urbanisme et travaux assainissement	T	TP1C	NON	1			TC	
					TOTAL	241	10	27		
					NOMBRE TOTAL DE POSTES PERMANENTS	352	35	44		
					POSTES D'APPRENTIS	3		4		
					CONTRATS DE PROJET (CDD art 3-II)	1		0		

* Les grades minimum sont les premiers grades des cadres d'emploi et les grades maximum sont ceux prévus dans l'organigramme fonctionnel sauf exception mentionnée en italique

Légende des codes grade

AA	Adjoint Administratif
AAP2C	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe
AAP1C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
R	Rédacteur
RP2C	Rédacteur Principal de 2ème classe
RP1C	Rédacteur Principal de 1ère classe
A	Attaché
AP	Attaché Principal
AHC	Attaché Hors Classe
AT	Adjoint Technique
ATP2C	Adjoint Technique Principal de 2ème classe
ATP1C	Adjoint Technique Principal de 1ère classe
AM	Agent de Maîtrise
AMP	Agent de Maîtrise Principal
T	Technicien
TP2C	Technicien Principal de 2ème classe
TP1C	Technicien Principal de 1ère classe
I	Ingénieur
IP	Ingénieur Principal
IHC	Ingénieur Hors Classe
IC	Ingénieur en Chef
ICHC	Ingénieur en Chef Hors Classe
IG	Ingénieur Général

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°2

Objet : Travaux de transformation de forages de reconnaissance dans le cadre du projet de "la Manufacture d'Eau 2026"- Budget Eau

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 19 (76 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Pascale GUITTET, Laurent LUCAUD, Frédy POIRIER
Philippe Patey a été contraint de sortir de la salle momentanément.

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Le Président rappelle que par une délibération du 7 juillet 2020 (n°13), le Bureau a approuvé la réalisation de travaux de recherche en eau sur le secteur sud de la ville de Châtellerault, afin d'envisager une diversification de l'alimentation en eau potable du bassin de Grand Châtellerault, qui entre dans le cadre du grand projet "la Manufacture d'Eau 2026".

En 2020, deux forages de reconnaissance ont ainsi été réalisés :

- au lieu-dit « les Bordes » (commune de Naintré), sur le site probable de la future usine de production d'eau potable ;
- au lieu-dit « Nonnes » (commune de Châtellerault), sur le site des réserves de stockage à ciel ouvert ;

Ces deux forages se sont avérés productifs, à des débits respectivement au moins égaux à 140 et 90 m3/h. Il convient donc désormais de transformer ces ouvrages de reconnaissance en forages d'exploitation.

Cette opération est nécessaire pour caractériser de manière précise les ressources profondes dont le syndicat pourra disposer, en complément des eaux de surface prélevées dans la Vienne, pour alimenter la future usine de production d'eau potable. Ces données sont importantes pour l'élaboration du programme définitif des travaux de l'usine en cours d'élaboration.

C'est la raison pour laquelle il convient de réaliser au plus tôt la transformation de ces forages de reconnaissance en forages d'exploitation.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif Eau 2022, adopté par le Comité syndical le 16 février 2022.

Ces travaux sont liés au projet de construction de l'usine, qui constitue une opération unique au sens du code de la commande publique. Le montant global de celle-ci dépassant le seuil européen des marchés de travaux, la consultation concernant ces travaux sera menée sous forme d'un appel d'offres ouvert.

Le projet estimé à 600 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux de transformation des forages	560 000 €
Contrôles préalables à la réception et analyses d'eau	10 300 €
Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne"	29 700 €
TOTAL	600 000 €

L'engagement de ces dépenses se fera dans un premier temps sur le budget eau, ligne "transformation des forages du grand Châtellerault" sur l'opération 990.

Ces dépenses seront ensuite intégrées à l'autorisation de programme spécifique au projet de la manufacture d'eau qui sera soumise à l'approbation du Comité syndical lors du vote du budget supplémentaire.

Vu l'avis favorable du Groupe de travail Grands Projets réuni le 2 février 2022,

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de transformation des forages de reconnaissance des Bordes et de Nonnes en forage d'exploitation ;

- de prendre acte du lancement d'une consultation selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique pour aboutir à la passation d'un marché de travaux ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux, et tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°3

**Objet : Construction d'une station de traitement des eaux usées à La Chapelle-Montreuil
(Boivre-la-Vallée) - Budget Assainissement**

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (3) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées à Boivre-la-Vallée (Vienne), sur le territoire de la commune déléguée de La Chapelle-Montreuil.

Pour la réalisation de cette opération et suite à la réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune déléguée de La Chapelle-Montreuil, il est nécessaire de réaliser les travaux listés ci-dessous :

- réalisation d'un poste de refoulement couplé à un bassin tampon en lieu et place du lagunage actuel,
- pose d'un réseau de refoulement sur un linéaire de 335 mètres,
- construction d'une station d'épuration de capacité 350 Equivalent-Habitants de type filtres plantés de roseaux.

L'ancienne station d'épuration sera déconstruite dans le cadre des travaux, pour un coût estimé à 10 000 €.

Ces investissements ont été intégrés au programme 2022 du comité local du Haut Poitou Est.

Le coût du projet, estimé à 631 200 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux assainissement	600 000
Maîtrise d'oeuvre Eaux de Vienne	31 200
Total	631 200

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 30%
- Département de la Vienne 10%
- Eaux de Vienne 60 %

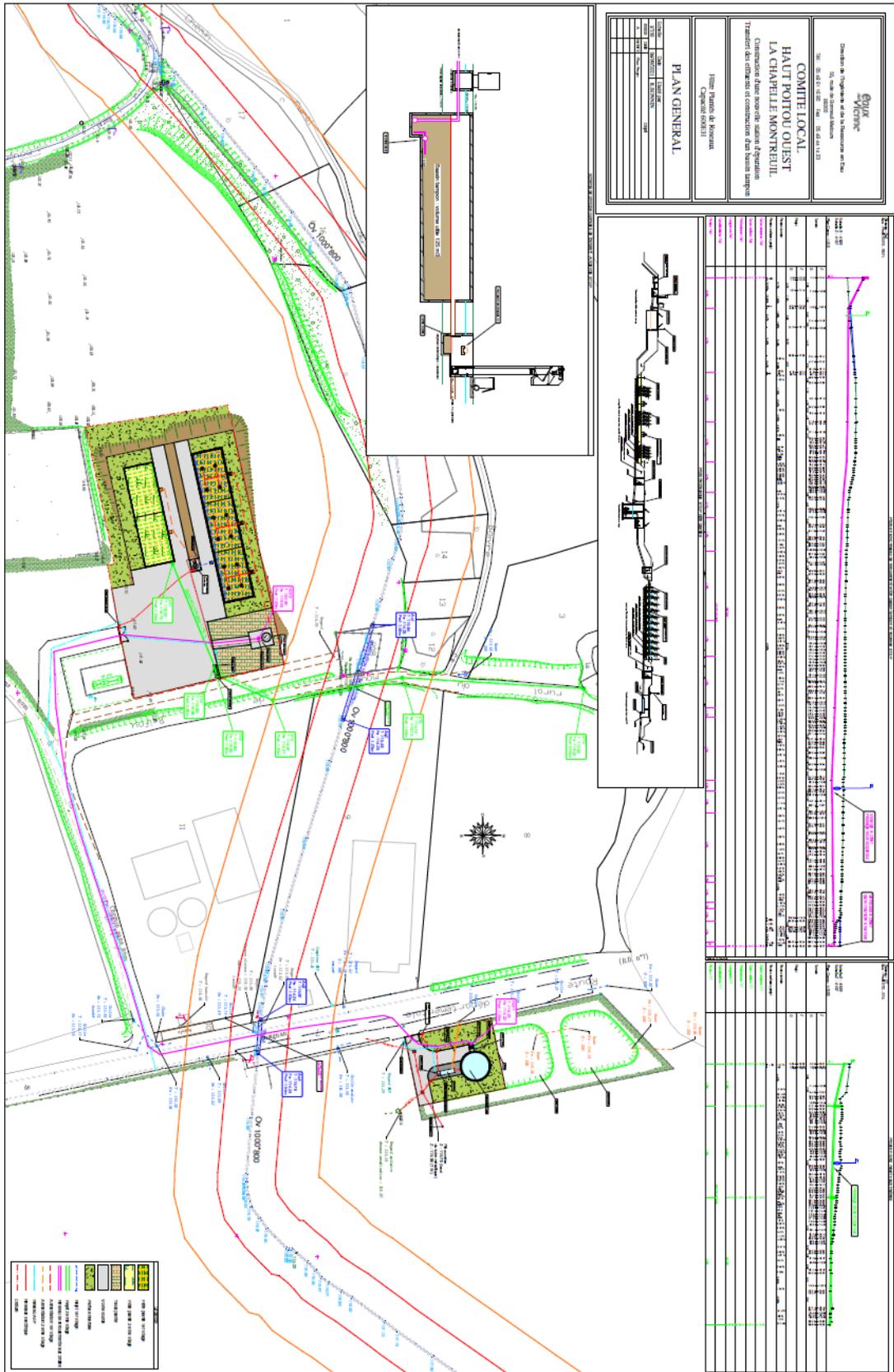
Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à La Chapelle-Montreuil (Boivre-la-Vallée) et des ouvrages connexes susvisés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique;
- d'autoriser le Président à signer ce marché, sous réserve de l'accord des financeurs, ainsi que tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°4

Objet : Renouvellement de réseaux d'eau potable à Lhonnaizé et Saint-Macoux - Budget Eau

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (3) :

Pascale GUITTET, Laurent LUCAUD, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau que deux opérations 2021 de renouvellement de réseaux d'eau potable n'ont pas fait l'objet d'une consultation au cours de l'année de programmation.

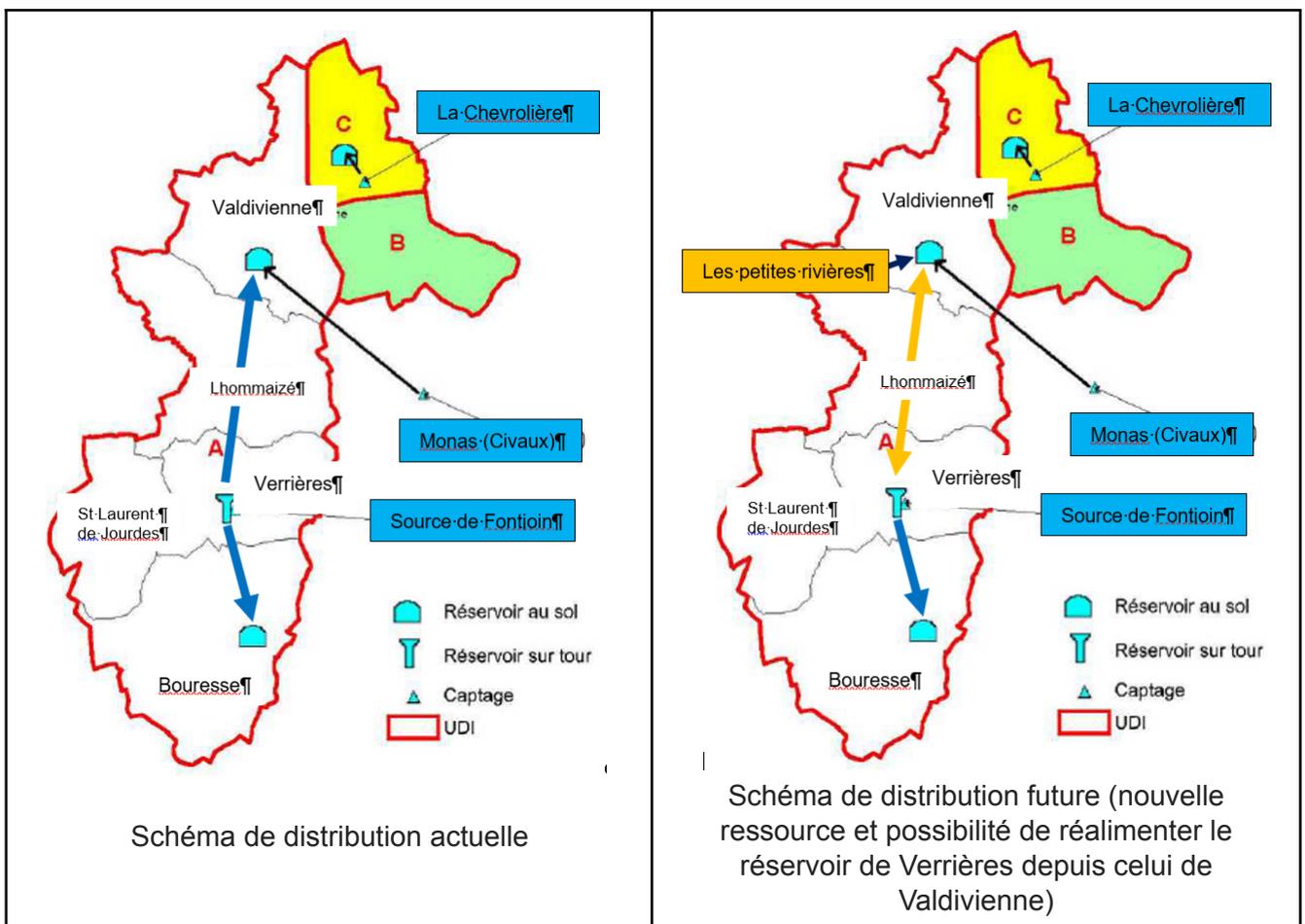
Lhonnaizé :

Eaux de Vienne-Siveer accompagne la commune dans un projet d'aménagement de la route de Morthermer dans la traversée du bourg. Ces travaux devraient être menés en 2023. Dans l'emprise des travaux, un réseau d'eau potable, de diamètre 150 mm en fonte, sert à alimenter en eau les abonnés et surtout à permettre le transfert de l'eau de la source de Fontjoïn depuis le réservoir de Verrières jusqu'au réservoir au sol de Morthermer.

Ces dernières années, le syndicat de Fontjoïn, puis le Siveer et enfin Eaux de Vienne-Siveer ont très largement cherché à renforcer les possibilités d'alimentation en eau potable de Valdivienne :

- par la mise en exploitation, il y a quelques années, du forage de La Chevrolière, qui contribue largement à la sécurisation en eau potable de Chauvigny,
- par le raccordement à venir du forage des Petites Rivières au réservoir au sol de Morthermer. Cette opération est au programme 2022 du Syndicat.

A l'avenir, dans un contexte de fragilisation des ressources en eau de première nappe et dans le cadre du réchauffement climatique, il conviendrait de pouvoir acheminer dans un sens inverse les eaux des ressources de Valdivienne et environ, en direction des communes aujourd'hui alimentées par la seule source de Fontjoïn : Verrières, Bouresse, Saint Laurent de Jourdes et Lhonnaizé.



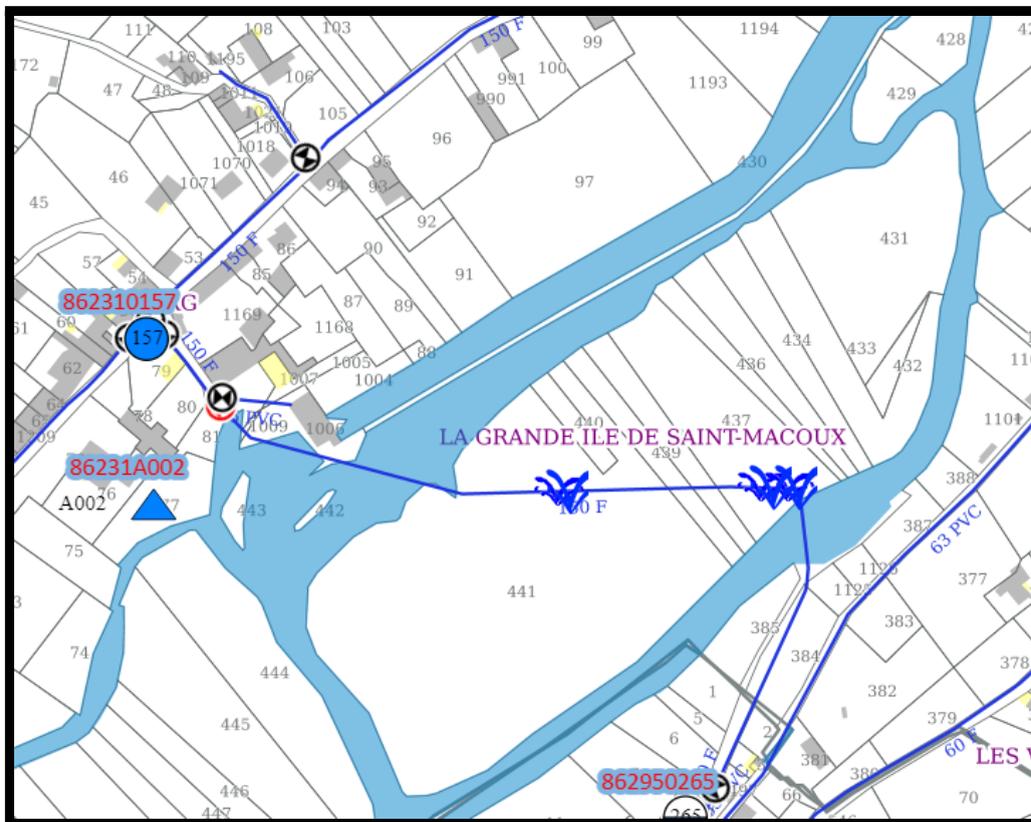
Pour cela, il conviendrait de renforcer le réseau principal dans la traversée de Lhommaizé en amont de l'aménagement du bourg.

Les travaux à réaliser sont pour l'essentiel les suivants :

- fourniture et pose de 310 mètres de canalisations de 200 mm,
- renouvellement de 30 branchements.

Saint-Macoux

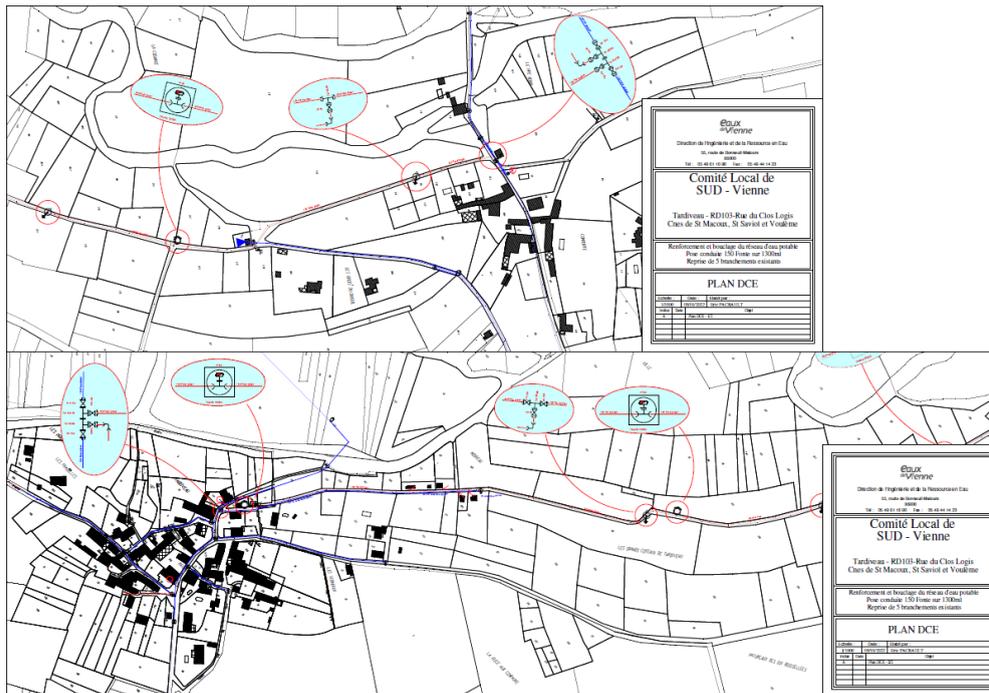
Une conduite maîtresse située sur le territoire du comité local du Sud Vienne contribue pour l'essentiel à l'alimentation en eau potable de Saint-Macoux. Ce réseau passe à travers des propriétés privées et passe sous différents bras de la Charente. Pour certaines propriétés, il n'a pas été possible d'être mis en relation avec le propriétaire (un africain du Sud en prison à Londres), ce qui n'a pas permis de régulariser de convention de servitude de passage de canalisation.



Avant tout pour des raisons techniques (le réseau en fonte de diamètre 150 mm date de 1957 et est en assez mauvais état; ne pas chercher nécessairement à poser un réseau en forage dirigé), il est proposé d'abandonner ce tracé sous la Charente et de rejoindre en amont du fleuve un pont le traversant.

Les travaux à réaliser sont pour l'essentiel les suivants :

- fourniture et pose de 1 300 mètres de canalisations de 150 mm,
- renouvellement de 5 branchements.



L'ensemble de ces travaux est inscrit au budget Eau potable. La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable à Lhonnaizé	155 000
Travaux eau potable à Saint Macoux	195 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	18 200
TOTAL	368 200

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de ces travaux de renouvellement des réseaux d'eaux potables du programme 2021 des Comités Locaux du Sud Vienne et du Lussacois,
- de lancer une consultation pour tous ces travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable, selon une procédure formalisée, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique pour aboutir à la passation de marchés de travaux;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°5

Objet : Travaux de création de l'assainissement collectif du hameau de Signy à Saint-Martin-la Pallu (Vendevre-du-Poitou) - Budgets Assainissement et Eau

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (3) :

Pascale GUITTET, Laurent LUCAUD, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau du projet de création de l'assainissement collectif dans le hameau de Signy à Saint-Martin-la-Pallu, sur le territoire de la commune déléguée de Vendevre-du-Poitou. Ces travaux sont inscrits dans la trajectoire tarifaire établie lors du transfert de compétence, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2022.

Concomitamment, le réseau d'eau potable sera renouvelé.

L'ensemble de ces travaux consiste en :

- la pose de réseaux :
 - 430 mètres linéaires de réseau de refoulement,
 - 1 500 mètres linéaires de réseau gravitaire et 80 branchements,
 - renouvellement de la canalisation d'eau potable sur un linéaire de 1 100 mètres et 55 branchements,
- la création d'un poste de relèvement,
- la construction d'une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux de capacité 180 Equivalent-Habitants.

Ces investissements ont été intégrés au programme 2022 du comité local du Haut Poitou Est.

Le coût du projet, estimé à 867 700 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	225 000
Travaux assainissement	600 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	42 700
TOTAL	867 700

Ces travaux ne sont pas subventionnés.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de création de l'assainissement collectif et de renouvellement du réseau d'eau potable susvisés ;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture



Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°6

Objet : Suppression de la station d'épuration d'Antran et transfert des effluents vers le réseau d'assainissement de Châtelleraut - Budget Assainissement

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (3) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Madame Françoise MICAULT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (3) :

Pascale GUITTET, Laurent LUCAUD, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau qu'un diagnostic du système d'assainissement de la commune de Antran a été réalisé en 2019.

Dans ce dernier, et dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements établi lors du transfert de compétence de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, il a été retenu, compte tenu de la vétusté de la station d'épuration de la commune d'Antran, la nécessité de supprimer cet ouvrage et de transférer les effluents vers le réseau d'assainissement de Châtellerault.

Ces travaux nécessitent :

- la création d'un poste de refoulement couplé à un bassin tampon,
- la pose d'une canalisation de refoulement sur un linéaire de 1 000 mètres,
- la réalisation d'un forage dirigé sous la Vienne.

Parallèlement, dans le cadre de la sécurisation en eau potable du comité local de Vaux-sur-Vienne, une canalisation doit être posée depuis Châtellerault jusqu'au réservoir de la Bertinière à Antran. Afin de mutualiser les dépenses, en parallèle des travaux de forage pour l'assainissement, un second forage sera réalisé pour les travaux d'eau potable.

Ces travaux ont été proposés dans le programme des investissements du territoire du comité local de Vaux-sur-Vienne pour l'année 2022.

Le coût du projet, estimé à 606 000 € HT, se décompose de la façon suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable	80 000
Travaux assainissement	500 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	26 000
TOTAL	606 000

Le plan de financement, sur le volet assainissement, pourrait être le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne 30%
- Département de la Vienne 15%
- Eaux de Vienne 55%

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de suppression de la station d'épuration d'Antran et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable susvisés;
- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation de marchés de travaux, selon les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs, et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°7

Objet : Travaux de réseaux rue de la Brique et place du Champs de Foire à Vivonne - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 19 (76 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique DABADIE	Monsieur Claude DAVIAUD
Monsieur Joël DORET	Monsieur Alain GUILLON
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT

En visioconférence (2) :

Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Thierry TRIPHOSE
---------------------------	---------------------------

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (5) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Françoise MICAULT, Frédy POIRIER
Evelyne AZIHARI a été contrainte de sortir de la salle momentanément.
Françoise MICAULT a été contrainte de quitter la séance.

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et

Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU



Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Vivonne souhaite mener deux projets en coordination avec des travaux menés par Eaux de Vienne :

Vivonne - Rue de la Brique

- travaux d'assainissement et d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne pour un montant estimé à 244 000 € HT réalisés **via un accord cadre déjà existant**,
- travaux d'eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vivonne pour un montant estimé à 30 000 € HT,
- travaux d'enfouissement des réseaux électriques sous maîtrise d'ouvrage de SRD.

Les travaux des trois maîtres d'ouvrages seront réalisés par l'entreprise INEO.

Les travaux de la commune étant réalisés en parallèle des travaux d'Eaux de Vienne, il est proposé que le syndicat soit maître d'œuvre de leur travaux.

Vivonne - Place du champs de Foire

- travaux d'assainissement et d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne pour un montant estimé à 173 200 € HT,
- travaux d'eaux pluviales sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Vivonne pour un montant estimé à 60 000 € HT.

Compte tenu de la réalisation de travaux par la même emprise, il serait opportun :

- que la maîtrise d'oeuvre de l'ensemble des travaux soit assurée par Eaux de Vienne,
- de prévoir un groupement de commandes pour la réalisation concomitante de ces travaux de réseaux d'eaux pluviales et de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement, étant entendu que le syndicat en sera le coordonnateur. Les termes de cette convention seront négociés par le Président avec le représentant de la commune de Vivonne.

L'ensemble de ces travaux est inscrit aux budgets Eau potable et Assainissement.

La décomposition financière est la suivante :

Prestations	Montant € HT
Travaux eau potable Rue de la Brique	94 000
Travaux assainissement Rue de la Brique	150 000
Travaux eau potable Champs de Foire	50 000
Travaux assainissement Champs de Foire	123 200
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	21 100
TOTAL	438 300

Les travaux d'assainissement pourraient être financés à hauteur de :

- 30% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 15% par le Département de la Vienne
- 55% par Eaux de Vienne-Siveer.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement susvisés;
- d'approuver la conclusion d'un contrat de maîtrise d'oeuvre pour ces deux opérations de réseaux d'eau pluviale avec la commune de Vivonne ;
- de prendre acte du recours à une convention de groupement de commande pour les travaux Place du Champs de Foire;
- d'approuver le lancement d'une consultation pour les travaux Place du Champs de Foire susvisés, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux et tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°8

Objet : Travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable à Saint Maurice la Clouère au lieudit "chez Vécant" - Budget Eau

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (2) :

Monsieur Thierry TRIPHOSE	Monsieur Patrick CHARRIER
---------------------------	---------------------------

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Françoise MICAULT, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Vu l'article L.332-8 du code de l'urbanisme,

Le Président expose qu'Eaux de Vienne a reçu une demande d'extension du réseau d'eau potable dans le cadre d'un projet de desserte d'une installation à caractère artisanal (pose de panneaux photovoltaïque et location de boxs) située à Saint-Maurice-La-Clouère, au lieudit "Chez Vécant", ZA Champs de Galmoisin, appartenant à Madame Jacqueline Naud.

Le raccordement de ce projet nécessiterait une extension du réseau sur 110 mètres linéaires en PeHD de diamètre 40 mm. Le coût des travaux d'extension du réseau public (hors coût du branchement qui est intégralement supporté par l'abonnée) est estimé à 15 840 € TTC.

Ce projet d'extension a été examiné en réunion avec le 1^{er} Vice-Président et les services le 13 décembre 2021 : il ne présente pas de difficultés techniques ou de risques sanitaires particuliers, et son coût est raisonnable.

En outre, l'article L. 332-8 du code de l'urbanisme dispose qu'*"une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère (...) agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnel"*.

Dans la mesure où cette extension du réseau public est destinée à desservir exclusivement la future construction, une participation forfaitaire de 50 % du montant total des travaux sera demandée au pétitionnaire, soit :

- 7 920 € pris en charge par Mme Jacqueline Naud,

Il convient de préciser que cette demande répond aux critères retenus et pratiqués par Eaux de Vienne depuis plusieurs années, et qui pourront donner lieu prochainement à une révision, dans le cadre de la mandature en cours.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable à Saint-Maurice susvisé,
- d'autoriser le Président à arrêter les termes et signer la convention de participation aux équipements publics qui sera conclue avec Madame Jacqueline Naud.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°9

Objet : Acquisition de l'emprise d'ouvrages d'assainissement à La Puye - Budget Assainissement

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (2) :

Monsieur Thierry TRIPHOSE	Monsieur Patrick CHARRIER
---------------------------	---------------------------

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Françoise MICAULT, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-37 et L.5722-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement son article L3112-1, qui dispose que *“les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.”*

Sur le territoire de la commune de La Puye, Eaux de Vienne exploite une station d'épuration (filtres plantés de roseaux) et un poste de relèvement au lieudit “La Pièce du Grand Cerisier”, ainsi qu'une station d'épuration (filtres à sable) située au lieudit “Les Prés de Cenau”, pour lesquelles l'intégralité de l'emprise du parcellaire a été mis à sa disposition dans le cadre de la compétence Assainissement transférée par la Commune, puis par la Communauté urbaine de Grand Poitiers.

Or, Eaux de Vienne n'utilise en réalité qu'une partie de la surface des terrains mis à sa disposition.

La commune de La Puye a sollicité du Syndicat qu'il fasse procéder à la division des parcelles concernées, afin qu'elle puisse utiliser le surplus pour d'autres usages, et notamment le stockage de déchets verts.

En application de l'article L. 1321-2 du code général des collectivités territoriales, le Syndicat assume déjà l'ensemble des obligations incombant au propriétaire.

Il est donc proposé de restituer à la commune les terrains inutilisés, et de transférer dans le patrimoine d'Eaux de Vienne l'assiette des ouvrages d'assainissement, soit une surface totale de 12 817 m², pour le prix symbolique d'un euro, étant rappelé que c'est Grand Poitiers qui est désormais titulaire de la compétence Assainissement, et que ces terrains ne présentent donc plus d'intérêt communal.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver le transfert du domaine public communal dans le domaine public d'Eaux de Vienne-Siveer, moyennant le prix d'un euro :
- des parcelles identifiées au cadastre section B n°518 et 520, situées sur le territoire de la commune de La Puye, au lieudit “La Pièce du Grand Cerisier”, d'une contenance totale de 122 m², comportant un poste de relèvement, appartenant à la commune de La Puye,
- des parcelles identifiées au cadastre section B n°138, 139 et 516, situées sur le territoire de la commune de La Puye, au lieudit “La Pièce du Grand Cerisier”, d'une contenance totale de 10 215 m², comportant une station d'épuration à filtre planté de roseaux, appartenant à la commune de La Puye,
- de la parcelle identifiée au cadastre section D n°70, située sur le territoire de la commune de La Puye, au lieudit “Les Prés de Cenau”, d'une contenance de 2 480 m², comportant une station d'épuration (filtre à sable), appartenant à la commune de La Puye.
- de confier l'établissement de l'acte de vente à la Selarl “Notaccords” (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à 200 €, étant à la charge du Syndicat,

- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique d'acquisition et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°10

Objet : Fourniture de matériels électriques - Budgets Eau et Assainissement

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 18
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 19 (76 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (18) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Philippe PATEY	Monsieur Edouard RENAUD
Monsieur Nicolas REVEILLAULT	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT

En visioconférence (2) :

Monsieur Thierry TRIPHOSE	Monsieur Patrick CHARRIER
---------------------------	---------------------------

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (5) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Françoise MICAULT, Frédy POIRIER
Roland LATU a été contraint de sortir de la salle momentanément.

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Dans le cadre de ses activités, Eaux de Vienne assure l'exploitation courante et la maintenance des équipements électriques (domotique, modulaire, câbles, etc...) sur les ouvrages d'eau et d'assainissement.

Ces interventions nécessitent le remplacement ou le renouvellement de ces équipements avec la particularité d'avoir de multiples fabricants, notamment pour :

- des câbles de tout diamètre,
- des contacteurs, démarreurs, disjoncteurs,
- des fusibles de tout calibre,
- des horloges de programmation,
- des relais,
- des batteries et piles...

Les commandes sont réalisées par les responsables des ouvrages auprès de fournisseurs qui proposent ce panel de fournitures.

Ces achats sont pratiqués jusqu'à présent sans formalisme particulier.

Aussi, le Président propose de lancer une consultation en appel d'offres ouvert en application des articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à R2161-5, pour aboutir à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour une période d'un an ferme, reconductible trois fois un an, pour un montant maximum de 300 000 € HT par période, soit un montant de 1 200 000 € HT au plus pour la durée de l'accord-cadre.

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- de prendre acte du lancement d'une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation d'un accord-cadre à bons de commande comme indiqué ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande, ainsi que tout document à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +10% des crédits indiqués ci-dessus, et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 8 mars 2022

L'an deux-mille-vingt-et-deux, le huit mars, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne–Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, ainsi qu'en visioconférence conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de Monsieur Rémy COOPMAN.

Délibération n°11

Objet : Engagement d'une procédure contentieuse - Budget Eau

Date de la convocation : 02/03/2022
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 1
Nombre de droits de vote : 20 (80 %)
Secrétaire de séance : Christian CHAPLAIN

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Christian CHAPLAIN
Monsieur Rémy COOPMAN	Monsieur Dominique DABADIE
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Bernard HENEAU
Monsieur Jean-Pierre JAGER	Monsieur Gilbert JALADEAU
Madame Odile LANDREAU	Monsieur Roland LATU
Monsieur Michel MALLET	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Nicolas REVEILLAULT
Monsieur Bernard ROUSSEAU	Monsieur Jacques SABOURIN
Monsieur Claude SERGENT	

En visioconférence (2) :

Monsieur Thierry TRIPHOSE	Monsieur Patrick CHARRIER
---------------------------	---------------------------

Élus ayant donné pouvoir (1) :

Thierry TRIPHOSE a donné pouvoir à Odile LANDREAU

Absents excusés (4) :

Pascale GUITTET, Laurend LUCAUD, Françoise MICAULT, Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, et Mesdames Mélanie ELIE, Sabine GODET et Cécile TONDEUX ; et en visioconférence : Monsieur Jean-François DEMOUSSEAU et Mesdames Sylviane BEAUVAIS et Louise PEINTUREAU

Vu la délibération n°2 du Comité syndical en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs du Comité syndical au Bureau, notamment pour *“décider d’ester en justice en demande et d’exercer toutes voies de recours dans l’intérêt du syndicat”* et pour *“désigner à cette fin, les avocats, huissiers de justice, avoués, notaires et experts nécessaires”*,

Le Président rappelle que par délibération n°11 en date du 12 juin 2018, le Bureau a autorisé le Président à ester en justice pour défendre les intérêts d’Eaux de Vienne dans le cadre d’un différend l’opposant aux sociétés Nadéo et Sogéa, titulaires du marché public de travaux de sécurisation de l’approvisionnement en eaux brutes de l’usine de potabilisation de la ville de Châtellerault.

Le Bureau a mandaté le cabinet d’avocats Drouineau 1927 pour assurer la défense d’Eaux de Vienne et notamment engager une procédure de référé devant le président du tribunal administratif, aux fins de mise en œuvre d’une expertise judiciaire.

Aux termes d’une ordonnance rendue le 23 octobre 2018, le juge des référés a ordonné une expertise technique et l’a confiée à Monsieur Saux, qui a demandé à être dessaisi, puis à Monsieur Perès, par une ordonnance complémentaire en date du 22 novembre 2018.

L’expert a réuni l’ensemble des parties à trois reprises (les 20 mars 2019, 14 et 15 octobre 2019 et 21 janvier 2021) et fait appel à un sapiteur (intervenu le 17 février 2020). Le 13 avril 2021, l’expert a déposé son rapport, qui comprend 234 pages, et 71 annexes. L’expert relève un certain nombre de désordres et donne des éléments d’appréciation des responsabilités de chacune des parties.

Depuis lors, les discussions engagées sur la base de ce rapport, n’ont pas permis d’arriver à un accord.

Il est donc proposé d’engager une procédure au fond, afin d’interrompre les délais de prescription, et préserver les intérêts d’Eaux de Vienne, étant précisé que cela n’est pas incompatible avec la mise en oeuvre d’une mesure de médiation judiciaire permettant de poursuivre la recherche d’un accord amiable.

Il est proposé de confier cette nouvelle procédure à la SELURL PHELIP, Maître Gonzagues PHELIP, avocat à Paris, ayant à plusieurs reprises défendu avec succès les intérêts d’Eaux de Vienne.

Le Bureau décide, à l’unanimité :

- d’autoriser le Président à ester en justice en demande dans le cadre du contentieux après expertise l’opposant aux société SOGEA OUEST TP et NALDEO et à leurs assureurs,
- de mandater, en lieu et place du cabinet Drouineau 1927, la SELURL PHELIP, Avocat à Paris, pour conseiller, assister et représenter Eaux de Vienne-Siveer dans le cadre de ce même contentieux,
- d’autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture